

Roanne, le 08 juillet 2011

Compte-rendu de la réunion des délégués du personnel du 07 juillet 2011

NE NOUS ENERVONS PAS

1 - Les élus CFDT demandent à ce que la Direction rappelle à la mutuelle groupe MCDef, ses engagements de remboursement en matière de recouvrement par le tiers-payant. Les délais sont trop longs, et de nombreux praticiens de santé refusent ce mode de paiement.

A.M. répond que la direction locale n'avait pas connaissance de ces problèmes. S'ils sont avérés, il convient de remonter des cas concrets au niveau du siège.

2 - Les élus CFDT demandent à ce que la Direction rappelle à la MCDEF, ses engagements de remboursement en matière de transmission de dossiers depuis la CPAM. Le transfert de ces dossiers se fait à la suite d'une manipulation réalisée informatiquement par la MCDef, mais ça ne fonctionne pas toujours bien. Le résultat est que la CPAM rembourse bien (?) l'assuré, mais ne transmet pas à la mutuelle.

A.M. : même réponse qu'à la question 1.

3 - Les élus CFDT demandent confirmation de la création d'une deuxième entrée sur le parking ouest. Cette demande faisant suite à un constat d'exécution de travaux différents de ceux présentés au CHSCT.

A.M. se dit d'autant plus à l'aise pour répondre à cette question qu'ils vont même faire mieux. Il y aura 3 entrées.

Elle est pas belle la vie, avec autant de largesses.

4 - Les élus CFDT demandent que le déplacement des abris motos sur le parking ouest, initialement prévu entre le CE et le parking, soit réalisé. La raison financière ne peut pas toujours être évoquée. N'oublions pas que notre actionnaire est le contribuable français.

A.M. : les travaux du parking ont débuté. LS en a affiché le plan à l'entrée du site. Le garage à deux roues ne sera pas déplacé.

Les largesses ont des limites.

5 - Les élus CFDT demandent: " A quoi servent les lignes "Engagement" et "Réserves" mentionnées dans le budget dédié aux managers pour qu'ils fixent les AI 2011 ?

Quels sont les critères retenus pour affecter ce budget qui fait partie du % des AI (1,7 % pour les mensuels) et qui vient réduire la somme versée **en juillet** au titre des AI ?

A quel moment sont affectés les sommes correspondantes à ces lignes "Engagement" et "Réserves" ?

A.M. précise que le document en question est dédié aux seuls managers. Il s'interroge sur les moyens qui ont permis aux élus d'avoir ces informations.

6 - Les élus CFDT demandent que la mesure d'augmentation spécifique (5%) des salariés en antennes régionales (article 5 de l'accord d'entreprise du 06 avril 2011) ne soit pas imputée sur l'enveloppe de la politique salariale 2011. Cette mesure est, selon les termes même de l'accord, une prime spécifique. Elle ne doit donc, en aucun cas, avoir une incidence sur la distribution des AI 2011 et notamment de DPS Roanne.

A.M.: les termes de l'accord sont respectés. Il n'y a pas d'interférence entre les AI et les primes spécifiques.

Où la direction prend-elle donc ces sommes si ce n'est dans l'enveloppe des augmentations ?

7 - Les élus CFDT demandent qu'on leur indique la date de création de puits de lumière au plateau ouest, 1^{er} étage, dans la zone sud-ouest.

F. Barret: ces puits de lumière ont été demandés après l'implantation du plateau ouest. Une demande supplémentaire est en cours pour 35 puits (ou 35 plaques, peut-être?)

Des puits ou des plaques, voire des francs ou des euros: on s'y perd facilement ...

8 - Les élus CFDT demandent: " On va changer à nouveau d'agence de voyage pour les déplacements (Egencia n'aura officié qu'un an) : à nouveau familiarisation avec le nouvel outil, profil voyageur à saisir, nouveau user, etc... Que de temps perdu à chaque fois pour chaque personnel étant susceptible de se déplacer (surtout pour ceux se déplaçant peu souvent). A t-on fait le calcul des coûts engendrés par ces changements successifs ? Surtout quand on nous parle "Grand Large" et réduction de coût !"

F.B. répond que ce changement n'est pas une demande de Nexter. Egencia a dénoncé le contrat sous prétexte que Nexter était "trop mauvais élève", et donnait trop de travail aux assistantes pour des demandes urgentes répétées. Il faudra donc faire la demande de mission dans Notilus et les réservations chez FFTV.

Souhaitons que ce nouveau fournisseur soit plus tolérant avec son mauvais élève, et consente à conserver notre clientèle pendant plus d'un an.

9 - Les élus CFDT demandent que l'on enlève les toiles d'araignée au niveau des tourniquets et des abris à vélos.

A.M. répond que la demande est faite.

10 - Les élus CFDT demandent la raison de l'enlèvement des systèmes de maintien (de la roue avant) des vélos qui étaient posés au sol, sous les abris au sud du CPPS.

A.M. répond: "on s'en fout".

Les salariés apprécieront cette attitude méprisante comme réponse à leur question.

11 - Les élus CFDT demandent le retour aux 206 jours travaillés annuellement, pour être dans l'esprit de l'ISO 14001 en supprimant les dégagements de CO₂ liés aux 12 jours de trajet supplémentaires et diminuant de 5% le risque d'accident de trajet.

A.M.: ce sujet n'est pas de la compétence de cette instance.

Rien n'empêche la direction de faire remonter cette question à l'instance compétente pour répondre à une question récurrente des salariés.

12 - Les élus CFDT demandent que soit étudié une séparation des flux entre le tourniquet sud-ouest, devant le poste de garde A26, et l'allée en gore à l'ouest, coté accueil. Les piétons qui marchent sur la route et côtoient les rares voitures ne se sentent pas en sécurité. De plus, il serait bénéfique de rappeler au personnel de La Poste de *bouger* moins vite quand la vitesse est limitée.

A.M.: ce point sera abordé en CHS-CT puisqu'il s'agit de séparation de flux.

Faites passer la patate chaude.